



PROCES VERBAL

COMITE DIRECTEUR

PV N° 92 CD/9

REUNION DU : 2 Juin 2020 par visioconférence

Présidence : M DURAND D

Présents : MME DUCREUX E – URBANIAK N – TILLOL P – STORNO P - MM. FAORO P – DA SILVA S – EL IDRISI M - GIANNINI E - LECOUR B - MONNIN M – THIBERT J

Excusés : MM. AUCAIGNE P - BERNIER P.Y – DUJARDIN N – VALOT N

Absents non excusés : ABBEY J - BRIEND V - BOTTOU YP – PAGAND JM

Assistent : MME CHAPON A, Secrétaire Administrative – SEURAT P, CTDAP – SIOPATY T, Stagiaire

I- INFORMATIONS et COURRIERS DU PRESIDENT

1.1 Informations

Daniel DURAND rappelle que

- a) Les locaux du district sont fermés
 - pour le personnel jusqu'au 9 juillet 2020 . La situation sera revue à cette date.
 - pour le public et les membres des commissions jusqu'au 31 août prochain

- b) Les salariées sont toujours en télétravail.

Il informe également que du GEL Hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes ont été commandées et sont en attente de livraison.

Jérôme THIBERT et Pauline TILLOL sont référents COVID 19. Ils seront chargés des démarches pour la désinfections des locaux avant la reprise, achat de masques ainsi que des mesures sanitaires spécifiques à mettre en place.

Fonds de solidarité : un fond de solidarité exceptionnel à destination des clubs amateurs va être mis en place par la FFF conjointement avec les ligues et districts. Le Comex rendra public les modalités de l'aide Jeudi 4 Juin par un communiqué.

ANS 2020 : Un point est fait sur les dossiers.

✓ FUSION

Le projet de fusion a été déposé le 18 Mai au District et transmis à la LBF entre les clubs de NEUILLY LES DIJON et SENNECEY LES DIJON. Le CD émet un avis favorable.

1.2 Courriers

Mail de la FFF concernant les services civiques pour la saison 2020/2021. Diminution du nombre des services civiques dans les instances Ligues et Districts.

- 2 services civiques pour la Ligue
- 1 service civique par District. Ce dernier sera mis sur la mission P.E.F
- Le district fera une demande à la LBFC pour obtenir un deuxième SC.
- Durée de la mission : 7 mois.

PV Du CNOSF du 19/05/2020 : décision concernant les clubs requérants contestant les décisions du comité exécutif de la FFF du 16 avril 2020 statuant sur le sort des compétitions suspendues du fait de l'épidémie de Covid-19 depuis le 13 mars 2020. Le CNOSF donne raison à la FFF sur les décisions du comité exécutif de la FFF du 16 avril 2020.

Le club de ST REMY LES MONTBARD faisait partie des clubs requérants.

Pris note - Transmis à la C° d'Appel.

Mail de la FFF 23/05/2020 nous transmettant un mail de contestation du club de ST REMY. Pris note et transmis à la C° d'appel.

II- VALIDATION DES CLASSEMENTS 2019/2020

Considérant les procès-verbaux du Comité Exécutif de la FFF du 16 avril 2020 et du 11 mai 2020,
Considérant le procès-verbal du Bureau Exécutif de la LFA du 20 avril 2020,
Considérant le procès-verbal de la C° des Compétitions du 29/05/2020 concernant les obligations des équipes de jeunes, les classements de l'éthique et les classements seniors 2019/2020
Le Comité Directeur valide à l'unanimité des présents

- Les classements Seniors Libre et Foot Entreprise arrêtés au 13/03/2020
- Les classements Jeunes (u18-U15-U13) phase automne arrêtés au 31/12/2019

III- CRITERES D'ENGAGEMENT CHAMPIONNATS JEUNES 2020/2021

Rappel Règlement

Conformément à l'Article 3.2 A et B du règlement des activités sportives jeunes du District de côte d'Or

- CRITERES D'ENGAGEMENT U18 D1 PHASE AUTOMNE : un groupe unique de 10 équipes.
Les équipes réserves peuvent s'engager sauf dans le cas d'une création d'équipe réserve de cette génération.
- CRITERES D'ENGAGEMENT U15 D1 PHASE AUTOMNE un groupe unique de 10 équipes.
Les équipes réserves peuvent s'engager
- CRITERES D'ENGAGEMENT U13 D1 PHASE AUTOMNE : 2 groupes de 8 équipes, les équipes réserves ne peuvent pas s'engager.

Les demandes des clubs sont classées suivant les critères définis dans cet article et rappelés ci-après.
La commission technique rappelle que le principe des championnats jeunes, dans notre district et l'engagement de chaque équipe par les clubs en fonction des capacités de sa génération.

Départage des candidatures

Au vu de la situation sanitaire qui entraîne une impossibilité de commencer ou de terminer (un match maximum pour certaines équipes 0 pour les autres) les phases printemps des championnats jeunes 2019-2020, le départage des candidatures se fera de la manière suivante et :

U18 D1

Article 3.2.A des activité sportives jeune du district de côte d'or			Application au vu de la crise sanitaire exceptionnelle		
Critères sportifs					
U17 R en Saison N-1	70		U17 R en Saison 2019-2020	70	
U16 R en Saison N-1	70		U16 R en Saison 2019-2020	70	
U15 INTERSECTEUR en phase printemps de la Saison N-1	1	70	U15 INTERSECTEUR en phase printemps non joué	Pas de points attribués	
	2	64			
	3	58			
	4	52			
	5	46			
	6	40			
U15 D1 en phase printemps de la Saison N-1	1	36	U15 D1 en phase Automne de la Saison 2019-2020	1	36
	2	32		2	32
	3	28		3	28
	4	24		4	24
	5	20		5	20
	6	16		6	16
	7	12		7	12
	8	8		8	8
	9	4		9	4
	10	0		10	0

0 point sportif pour les autres équipes

La même logique des points utilisant le classement de la phase automne sera appliquée aussi pour les divisions inférieures

U15 D1

Article 3.2.A des activité sportives jeune du district de côte d'or			Application au vu de la crise sanitaire exceptionnelle	
Critères sportifs				
U14 R en Saison N-1	70		U14 R en Saison 2019-2020	70
U13 INTERSECTEUR en phase printemps de la Saison N-1	1	70	U13 INTERSECTEUR en phase printemps non joué	Pas de points attribués
	2	64		
	3	58		
	4	52		
	5	46		

	6	40			
	7	34			
	8	28			
	9	22			
U13 D1 en phase printemps de la Saison N-1	1	20	U13 D1 en phase Automne de la Saison 2019-2020	1	20
	2	16		2	16
	3	12		3	12
	4	8		4	8
	5	6		5	6
	6	4		6	4
	7	2		7	2
	8	0		8	0

0 point sportif pour les autres équipes

La même logique des points utilisant le classement de la phase automne sera appliqué aussi pour les divisions inférieures

U13 D1

Article 3.2.B des activités sportives jeune du district de côte d'or

Application au vu de la crise sanitaire exceptionnelle

Critères sportifs					
U13 INTERSECTEUR en phase printemps de la Saison N-1	1	35	U13 INTERSECTEUR en phase printemps non joué	Pas de points attribués	
	2	31			
	3	27			
	4	23			
	5	19			
	6	15			
U13 D1 en phase printemps de la Saison N-1	1	23	U13 D1 en phase Automne de la Saison 2019-2020	1	23
	2	19		2	19
	3	15		3	15
	4	11		4	11
	5	7		5	7
	6	3		6	3
	7	2		7	2
	8	1		8	1
U13 D2 en phase printemps de la Saison N-1	1	7	U13 D2 en phase Automne de la Saison 2019-2020	1	7
	2	3		2	3
	3	1		3	2
0 POINTS POUR LES TOURS PICHES PHASES DEPARTEMENTALE ET REGIONALE NON JOUEES					

0 point sportif pour les autres équipes

La même logique des points utilisant le classement de la phase automne sera appliqué aussi pour les divisions inférieures

CALENDRIER DES CANDIDATURES

	LIGUE	D1	D2	D3
OUVERTURE DES CANDIDATURES	18 MAI	3 JUIN	1 JUILLET	1 JUILLET
FIN DES CANDIDATURES	5 JUIN	18 JUIN	23 AOUT	15 sept*
PUBLICATION DES CLASSEMENTS PROV	17 JUIN	29 JUIN	25 AOUT*	
LIMITE POUR SE DESISTER	23 JUIN	6 juillet	6 Septembre*	
PUBLICATION DES CLASSEMENTS DEF	A PARTIR DU 24	à partir de 6 Juillet	9 Septembre*	

* Date qui seront confirmées dès que les consignes permettront de connaître les modalités d'organisation du début de saison

Intervention de M. MONNIN : il demande de préciser que les classements jeunes pris en compte sont ceux arrêtés au 31/12/2019.

Le Comité Directeur valide les propositions de la DTD après la demande de M. MONNIN.

IV - INTERVENTIONS

Peggy SEURAT : Point sur le travail des services civiques et stagiaires.

Cette année le projet de la communauté apprenantes a été de formaliser les projets de développement avec les stagiaires et service civique avec différents outils interactifs afin de collaborer et d'échanger en groupe.

Tony a animé cette communauté à travers une réunion hebdomadaire et des réunions de coordination mensuels.

Eric GIANNINI : concernant le statut arbitrage. Date de la réunion à venir, attente réunion de la Ligue

Bernard LECOUR : concernant les accessions et rétrogradations. La Commission des Compétitions se réunira en visioconférence le Mercredi 10 Juin 2020 à 14h00.

Mourad EL IDRISSE informe les membres du CD qu'il cessera ses fonctions de président de la commission de la CDA à partir du 30 juin 2020, présentation du RI et de la future commission de la CDA au prochain CD.

Prochain CD en visio : Lundi 22 juin à 18h30

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission régionale d'appel de la ligue de Bourgogne Franche Comté dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

La Président : D. DURAND